



## PREAVIS MUNICIPAL No 06-2023

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 7 novembre 2023

**Objet : Chemin Magnin - Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Préambule :

Notre Commune, accompagnée de huit autres voisines, s'est lancée en 2022 dans la mise à jour du PDDE (Plan Directeur Distribution Eau régional). Les premiers résultats de ce plan ont été publiés auprès des Communes le 22 septembre 2023.

Il ressort de cette étude, qui est une mise à jour de celle de 2013, que la conduite reliant le réservoir des Clavalles à la STAP (station de pompage) de Viri sur la Commune de St-George, est un élément prépondérant de l'alimentation en eau des Communes du haut.

En parallèle, la réfection du chemin Magnin est en pleine exécution, ce qui nous a obligé à réagir de manière urgente par l'ouverture d'un chantier d'opportunité. Néanmoins, la présentation d'un préavis devant votre autorité s'impose au vu des sommes engagées.

### Etat existant et problématique

La conduite d'eau potable et de défense incendie située au Chemin Magnin se trouve dans la zone de pression des Clavalles, mise en charge par le réservoir des Clavalles (alt. TP 861.25 m). Les pressions statiques rencontrées dans le secteur concerné par le projet varient entre 2 et 3 bar environ. Toutefois, les pressions dynamiques, ainsi que la capacité de transfert vers le réseau de Saint-George, par l'intermédiaire de la STAP de Viri, sont actuellement très faibles (exemple : 2.00 bar pour 400 l/min à la BH 47, qui se situe à mi-distance entre le réservoir et la STAP), en raison du calibre de la conduite existante en Eternit (E Ø 125).

Dans le cadre de travaux d'aménagement routiers en cours, il s'est avéré que la conduite existante qui se trouve dans l'emprise du chemin, est en mauvais état et présente des signes de faiblesse. Ce qui engendre un risque important de rupture pendant les travaux de stabilisation du chemin, avec des conséquences potentiellement dramatiques pour l'approvisionnement d'appoint des réseaux de Gimel, Longirod et Marchissy, mais également pour l'approvisionnement en eau de Gimel, dans le secteur du Goupil.



## Projet

De ce fait, la Municipalité a rapidement entrepris de changer cette artère et a, dans ce but, modifié l'organisation et la planification des travaux routiers. Ceux-ci sont temporisés pour permettre le changement de la conduite dans l'emprise du chemin avant de continuer les travaux de la chaussée. Un projet a donc été établi dans l'urgence, mais techniquement justifié et avec une vision à long terme, conformément à la planification du PDDE. En outre, les offices cantonaux (OFCO et ECA) ont tout de suite été informés de cette urgence et l'inspectorat ECA ainsi que le SDIS Etraz-Région ont été consultés pour affiner le concept de défense-incendie selon les besoins de la zone. Dès lors, 3 BH supplémentaires ont été ajoutées sur l'artère afin de renforcer les conditions de défense incendie, notamment contre les feux de forêts.

## Descriptif

La conduite à changer comporte une longueur totale de 1'310 m. Afin de pouvoir réaliser les travaux urgents dans le cadre des travaux routiers, mais également en fonction des budgets communaux, la Municipalité compte réaliser le remplacement de la conduite en 2 étapes, soit une étape 2023 qui concerne uniquement le changement de la conduite située dans l'emprise du Chemin Magnin et une étape 2024 qui constituera à remplacer le solde de la conduite. Le renforcement de l'axe intégral, qui sera achevé en 2024, permettra de garantir intégralement un axe fort entre le réservoir des Clavalles et le quartier du Goupil, y compris l'approvisionnement de la STAP de Viri. Par la réalisation de travaux urgents et d'un chantier d'opportunité, la Commune de Gimel inscrit également cet axe dans la durée, : il s'agit, en effet, d'une partie de l'axe de transfert Est - Ouest du PDDE régional de Gimel et Région.

Concernant l'appareillage, des vannes seront installées aux points névralgiques le nécessitant. Toutes les nouvelles conduites seront testées et désinfectées avant leur mise en service, afin de garantir une eau parfaitement conforme aux normes SSIGE. Concernant la position du tracé projeté et après différentes discussions, il a été convenu que l'axe de la conduite serait positionné en bordure extérieure de la banquette du chemin AF, mais dans l'emprise du DP pour les tronçons situés dans l'emprise du chemin Magnin.

## Aspect financier

Sur le plan financier, le devis estimatif des travaux détaillé s'élève à CHF 703'044.00 et se décompose comme suit :

Récapitulatif	Travaux 2023	Travaux 2024	Total
Longueur à réaliser [m]	875.00	435.00	1'310.00
<b>Montant des travaux d'appareillage [CHF] :</b>	<b>106'000.00</b>	<b>44'000.00</b>	<b>150'000.00</b>
<b>Montant des travaux de génie civil [CHF] :</b>	<b>250'000.00</b>	<b>120'000.00</b>	<b>370'000.00</b>
<b>Montant des travaux [CHF] :</b>	<b>356'000.00</b>	<b>164'000.00</b>	<b>520'000.00</b>
Frais techniques et administratifs	39'500.00	18'000.00	57'500.00
Travaux géométriques	6'000.00	3'000.00	9'000.00
Réserve pour inscriptions des servitudes (estimation)	-	5'000.00	5'000.00



Divers et imprévus, environ 10 %	40'500.00	20'000.00	60'500.00
<b>Total hors taxes</b>	<b>442'000.00</b>	<b>210'000.00</b>	<b>652'000.00</b>
TVA 7.7 % pour 2023 (8.1% pour 2024)	34'034.00	17'010.00	51'044.00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>476'034.00</b>	<b>227'010.00</b>	<b>703'044.00</b>

Il est à noter que le renforcement de la défense incendie devrait permettre à la Commune de pouvoir bénéficier de subventions de l'ECA à concurrence d'environ CHF 20'000.00

## Financement

La Municipalité propose de financer ce montant par un prélèvement de CHF 703'044.00 sur le compte No 9280.010 Fonds de renouvellement service des eaux.

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis N° 06-2023 de la Municipalité
- Oui le rapport de la Commission en charge de ce projet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## DECIDE

- 1) D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie du chemin Magnin pour la somme de CHF 703'044.00
- 2) De financer ce montant par un prélèvement de CHF 703'044.00 sur le compte No 9280.010 Fonds de renouvellement service des eaux.

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 31 octobre 2023.

Au nom de la Municipalité :

Philippe Rezzonico  
Syndic

Lucy Thalmann  
Secrétaire municipale

